

DETERQUAT LV

Détergent, Désinfectant Alimentaire en Lavage Automatique

P.O.A – P.O.V

1. PROPRIETES :

Désinfectant chloré pour lavage du matériel en tunnel de lavage automatique, homologué par le Ministère de l'Agriculture sous le n° 2030360, Numéro d'inventaire SIMMBAD : 7792. Bactéricide à la dose de 0,50 %.

Ses agents nettoyants et désinfectants assurent un résultat optimum sur tous types de dépôts organiques. Son chlore actif permet une action sur le sang, les tanins et le café. Assure un nettoyage sans trace.

Domaines d'application :

Production animale : logements, matériels de transport et d'élevage.

Industries alimentaires : préparation et transport de la nourriture des animaux domestiques, récoltes, transports, stockages, transformations industrielles et commercialisation des produits d'origine animale et végétale.

Production végétale : locaux de stockage, matériel de stockage, matériel de transport, matériel de récolte.

2. MODE D'EMPLOI :

Secteur de la transformation alimentaire artisanale et métiers de bouche : boucheries, charcuteries, plats préparés, traiteurs, boulangeries, pâtisseries...

Matériel	Concentration	Température optimale d'utilisation	Temps de contact
Tunnel de lavage Lave batterie	0,50 % à 1,00 %	40 à 55°C (maxi 60°C)	5 à 15 min

Effectuer un pré lavage et utiliser le produit à la dose adéquate.

Rincer ensuite à l'eau potable.

Dose pour un traitement bactéricide est de 0,50 %

DETERQUAT LV peut également s'utiliser dans d'autres applications qui requièrent une action détergente et désinfectante comme en auto laveuse pour le nettoyage et la désinfection des sols dans des locaux industriels, commerciaux ou alimentaires.

3. EFFICACITE BIOCIDES :

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de saleté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Pseudomonas aeruginosa CIP 103.467	0,50%
Escherichia coli CIP 54.127	0,50%
Staphylococcus aureus CIP 4.83	0,50%
Enterococcus hirae CIP 58.55	0,50%
Listeria monocytogenes CIP 78.38	0,50%
Salmonella typhimurium CIP 58.58	0,50%

La concentration minimale bactéricide est de 0,50 % = 5g/L selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de saleté (3 g/l albumine bovine).

Test complémentaire hors homologation

Efficacité bactéricide selon la norme AFNOR EN 1276 en condition de propreté.

Souches d'essai	Concentration minimale bactéricide
Pseudomonas aeruginosa CIP 103.467	0,25%
Escherichia coli CIP 54.127	0,25%
Staphylococcus aureus CIP 4.83	0,25%
Enterococcus hirae CIP 58.55	0,25%

La concentration minimale bactéricide est de 0,25 % selon la norme AFNOR EN 1276 en 5 minutes de contact à 20°C dans les conditions de propreté (0,3 g/l albumine bovine).

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune
Pouvoir moussant :	Non moussant
pH 1 %:	12,00 +/- 0,5
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Densité :	1,15 +/- 0.02
Matière active :	Hypochlorite de sodium (N° CAS 7681-52-9) à 227,52 g/l, soit 60,86 g/L ou 5,61% de chlore actif.
TP :	TP2 : Désinfectants utilisés dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides TP4 : Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

5. CONDITIONNEMENT :

Carton de 4 x 5L
Bidon de 20L

6. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0720) : + 33 (0)3 83 22 50 50, N° d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).

Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique. Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

N° de révision 16/01/2017--V8 (0720)